

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1500

Artikel: Les initiatives populaires
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le temps des réformes de fond

**Six ans après son introduction, la LAMal va être révisée.
Le débat aux Chambres ne fait que commencer.**

Les Suisses démarrent l'année avec de nouvelles primes d'assurance maladie. Certains ont changé de caisse répétant chaque automne l'exercice de comparaison du prix des primes. D'autres sont restés affiliés à leur caisse, par fidélité ou par paresse. Mais manifestement le monde politique reconnaît le malaise et le fait que six ans après son introduction, la LAMal n'a pas atteint tous ses objectifs. Et du coup, les propositions de réforme pleuvent. Du Parlement, de la conseillère fédérale en charge du dossier, des partis politiques ou des associations. Etat des lieux avant les révisions de fond.

Réduire les coûts, soulager les familles

Juste avant les pauses de fin d'année, Ruth Dreifuss a tenu une conférence de presse afin de présenter un plan d'action censé pallier les échecs principaux de la LAMal: la maîtrise des coûts reste insuffisante et la charge des primes sur les ménages est trop lourde. Elle fait trois propositions qui permettraient de conjurer hausse des coûts et pression sur les familles.

Outre la réduction du prix de 1000 médicaments arrivés en fin de brevet, une certaine rationalisation des prestations doit être envisagée. Ruth Dreifuss propose d'établir une liste

rouge des prestations dont les volumes sont suspects (évalués en comparaison européenne, par exemple).

L'offre de couverture d'assurance de type «Managed care» – le patient passe d'abord entre les mains d'un généraliste – doit être valorisée. Ces assurés – souvent des «bons risques» – bénéficient d'un rabais de primes et rapportent moins aux caisses que dans l'assurance ordinaire. Mais ils coûtent cher en termes de compensation des risques. La conseillère fédérale propose de modifier le mécanisme. Les assureurs ne seraient plus tenus que d'assumer 40 000 francs de coûts par cas et par an, le reste étant pris en

charge par un *pool* commun, financé par les caisses.

Enfin, Ruth Dreifuss estime nécessaire d'agir sur les primes, à travers deux mesures. Unifier le taux de réserves minimal imposé aux assureurs. Les petites et moyennes caisses pourraient ainsi diminuer leurs réserves, ce qui permettrait de tempérer légèrement les hausses de primes durant quelques années. Et pour soulager les familles, la conseillère fédérale propose d'affecter transitoirement les 500 millions de francs de subventions fédérales non dépensées par les cantons à l'abaissement des primes des enfants, d'environ 25 francs par mois durant toute l'année 2002.

Les initiatives populaires

Une initiative populaire, «pour une maîtrise des primes de l'assurance maladie» sera probablement lancée début 2002 par le Rassemblement des assurés et des soignants (RAS), une fédération de différents mouvements totalisant 30 000 adhérents, principalement en Suisse romande. Elle est actuellement à la Chancellerie fédérale.

L'initiative propose de compléter l'article 117 al. 3 de la Constitution fédérale par différentes mesures, notamment la

suppression de l'institution commune gérant actuellement le fonds de compensation entre caisses au profit d'un Fonds dont les membres – indépendants des assureurs et des prestataires de soins – seraient nommés par le Conseil fédéral et placés sous son contrôle par le biais d'une Commission de surveillance formés de cinq experts eux aussi indépendants. La commission de surveillance fixerait aussi les primes de l'assurance obligatoire et veillerait à ce que les caisses disposent de

liquidités nécessaires à la gestion de leur exploitation et à la couverture des frais de soins. Les assureurs seraient de plus tenus de séparer clairement dans leur bilan leur compte d'exploitation et le placement de leurs avoirs ainsi que l'assurance obligatoire et les complémentaires.

Un conseiller national, René Vaudroz, a défendu, sans succès, devant la commission de santé et de sécurité sociale du Conseil national une initiative allant dans le même sens.

Par ailleurs, l'UDC a déclaré son intention de lancer une initiative populaire. Considérant que le Conseil fédéral est incapable de freiner les dépenses de santé, il entend lever l'obligation des citoyens de contracter une «assurance maladie de luxe». L'assemblée des délégués se prononcera le 12 janvier.

Enfin, l'initiative du PSS et de l'USS qui prévoit, entre autres, des primes proportionnelles au revenu sera soumise à votation populaire à fin 2002 ou au début 2003. *gs*